CCI HAUTS-DE-FRANCE

# DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment l'article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 21 mars 2024, portant sur la délégation de compétences au Président,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Monsieur Eric LELIEUR, 1er Vice-Président du Bureau de la CCI Littoral Hauts de France, à l'effet de signer l'avenant à la convention de partenariat entre la CCI Littoral HDF et la Communauté de Communes Pays d'Opale dans le cadre du développement économique et soutien aux entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale et relatif au renouvellement de la convention pour l'année 2024.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 10 avril 2024

**Philippe HOURDAIN**
**Président**